

DOCUMENTS

sur

L'AFFAIRE FREINET

24 avril 1933

Une journée fasciste à Saint-Paul

FREINET doit défendre ses 14 élèves à main armée

Il est inutile, pensons-nous, de résumer ici l'Affaire Freinet, ni les événements de Saint-Paul. Nous nous contenterons de rappeler que, depuis cinq mois, il n'existe plus à St-Paul aucune légalité, que tous les règlements, scolaires et autres, y sont foulés aux pieds, que le Préfet ne répond jamais aux plaintes les mieux fondées qui lui ont été adressées par Freinet, et que le Maire, encouragé par cette totale impunité, se croit absolument tout permis.

Freinet, dont le dévouement, la conduite et la tenue morale sont exemplaires, avait peu à peu reconquis la majorité saine de la population. Mais, par les procédés scandaleux de pression et de corruption que nous avons dénoncés, le Maire a réussi à mobiliser un groupe de 15 à 20 personnes qui lui sont dévouées, qui répondent à ses appels et qui, excitées par un savant bourrage de crâne et aussi par la boisson, sont capables des pires besognes.

Malgré les mensonges, les calomnies, les intimidations, les menaces, Freinet a toujours gardé l'avantage : 15 élèves sur 28 ont toujours fréquenté sa classe. Mais la situation qui durait depuis le 19 décembre — 13 grévistes — ne pouvait durer plus longtemps.

A plusieurs reprises une partie au

moins de ces grévistes, sinon tous, ont manifesté leur lassitude et leur désir de rentrer. On les a fait patienter en leur promettant toujours le prochain départ de Freinet. Ce devait être pour le premier janvier d'abord, puis fin janvier, puis à Pâques. Avant les vacances, la réponse de M. de Monzie à l'interpellateur royaliste Taittinger, avait retardé encore la décision espérée.

Les dirigeants du mouvement, tous gens sans enfants, sinon à mœurs et à moralité douteuses, ont cependant continué d'exciter les parents ; les journaux aussi ont poursuivi leur dangereuse besogne. L'*Action Française* n'invitait-elle pas les parents à parer aux défaillances de l'administration impuissante ? Et l'*Action Patriotique*, feuille ultra-réactionnaire et cléricale, ne disait-elle pas crûment : « Il faut prendre la bête puante à la gorge et l'étouffer ou la forcer à s'enfuir ».

Aussi, depuis longtemps, le bruit courait dans St-Paul qu'il y aurait du sang après Pâques si Freinet n'était pas parti. A mesure que l'échéance approchait, les menaces se faisaient de plus en plus précises : on devait écorcher Freinet, le sortir en morceaux... De toutes parts, les partisans de Freinet venaient l'avertir de ce qui se tramait.

Depuis plusieurs jours, le Conseil de Guerre occulte se tenait chez le royaliste A... Là se réunissaient : A..., Mme L., la bourgeoise qui envoie ses enfants à l'école privée de Vence, et « La Blonde », demi-mondaine, tenancière de maisons closes, indignée de l'attaque menée par le journal communiste *La Barricade* contre une maison louche de rendez-vous qui a comme pensionnaires des jeunes gens spécialistes des mœurs anormales — maison que le Maire, qui parle pourtant d'épuration nationale, tolère sur le territoire de la commune.

Le Conseil de Guerre élargi se tient à l'Hôtel de l'Oranger Fleury où, pendant deux jours, se poursuivent les libations.

Les troupes et le plan d'attaque étaient prêts pour le lundi matin 24 avril.

Freinet — qui a lui aussi sa Guépéou, naturellement — connaissait ces projets. Ils étaient terrifiants :

Les manifestants devaient franchir ou enfoncer la grille, tout casser dans la classe, se saisir de Freinet et lui faire un mauvais parti, ou du moins le sortir définitivement du local scolaire.

Le dimanche au soir, M. Beltrando, seul conseiller municipal protestataire, venait avertir Freinet — et il en témoignera volontiers si on le lui demande — que la manifestation était organisée par la Municipalité, que le Maire viendrait en tête, suivi de son Conseil Municipal, qu'il devait se saisir des clefs des locaux, que les petits grévistes devaient entrer dans la classe, et là, tout casser, mêlant leur agitation à celle de l'extérieur — le tout devait mettre Freinet dans l'impossibilité de faire classe.

Freinet avait pris des mesures en conséquence : les parents d'élèves qui le soutiennent avait été convoqués. Ils devaient venir lundi matin à sept heures trente, avec leurs enfants, et garder le portail pour empêcher toute intrusion dans les locaux où nul ne devait pénétrer. Pour le reste, Freinet avait recommandé à ses partisans de garder leur plus grand calme, de se défendre certes au besoin, mais de ne pas attaquer, de rester dignes comme ils l'ont été tout au cours

de l'affaire. Pour ceux qui essaieraient malgré tout de pénétrer dans l'école, Freinet se chargeait d'eux.

La Préfecture avait été avisée par le Syndicat de l'Enseignement, par un père d'élève, M. Wuffray ; le vendredi, Freinet lui-même avait adressé au Préfet la lettre suivante :

« J'ai eu l'honneur de vous signaler à diverses reprises les manquements graves à la loi dont se sont rendus coupables à St-Paul, les magistrats municipaux.

L'impunité qui semble les encourager, ainsi que les excitations ouvertement proférées par les journaux réactionnaires — *l'Action Française* et *l'Action Patriotique*, en particulier — sont cause que des menaces graves sont faites contre moi dans le village.

J'ai l'honneur de vous informer que je suis disposé à me défendre et que, me considérant en état de légitime défense, j'userai de tous moyens pour empêcher que des individus étrangers à l'école pénétrant dans les locaux scolaires dont j'ai la charge.

« Veuillez agréer... »

Tout le village était sur pied. On sentait que des événements graves allaient se produire.

Vers 7 h. 30, les groupes arrivent : les parents « pour » se pressent auprès du portail ; les parents « contre » se tiennent un peu plus loin, devant l'église. Les petits grévistes sont habillés de neuf ; ils n'ont pas de cartable ; on sent qu'il ne s'agit point d'une rentrée.

Des habitants débouchent devant l'Eglise et se massent devant la Mairie. Deux gendarmes de Vence s'y rendent aussi, mais se gardent bien de se mettre en rapport avec Freinet, sans même venir l'avertir de l'imminence d'une démonstration dont ils connaissaient les détails. Il leur suffit de discuter longuement et amicalement avec l'adjoint — un ancien gendarme — et avec les manifestants. Ils feront pire, comme on va le voir.

Huit heures moins dix...

Selon le plan de défense dressé, Freinet ouvre le portail. Quatorze élèves — la moitié de l'effectif exacte-

ment — entrent dans la cour, fiers et crânes, et, détail caractéristique, se précipitent aussitôt vers le bûcher pour se saisir de bûches en guise de gourdins. « Qu'ils y viennent ! ».

Pendant ce temps, de chaque côté de la grille, les parents d'élèves font la police, poings fermés. Mais personne ne bouge... M. le Maire n'est pas encore arrivé... Il faut l'appui de l'autorité pour donner du cran à ces manifestants...

Heureusement, le Maire est en retard. Il est huit heures... Freinet déclare la rentrée effectuée et ferme le portail à clef. Les enfants entrent en classe et commencent aussitôt le travail. Mais on n'y allait pas de grand cœur, car on attendait les événements.

8 heures 5. Devant la mairie, la manifestation s'organise... On essaie de se mettre en rang. Dix fois de suite, on rassemble les enfants qui s'éparpillent. Mme Larcher donne les ultimes conseils. Tout est prêt ! Le maire passe en tête et dit : en avant !

Les enfants ouvrent la marche et, se bouchant les oreilles, soufflent comme des sours dans les sifflets qu'on leur a distribués. Les femmes, nerveuses et vindicatives, viennent au second rang, et les hommes en dernier renfort.

La manifestation approche de la grille ; les sifflets roulent plus que jamais, puis les cris dominent le tout.

— A Moscou ! communiste ! bandit ! salaud ! sortez-le !...

Freinet continue sa classe :

— Quand ils auront fini de siffler et de crier, ils s'arrêteront bien, dit-il au enfants énervés et apeurés.

Sur le balcon, bras croisés, regard fier, Mme Freinet domine la foule déchaînée. Les insultes montent vers elle sans troubler en rien sa placidité. Alors, en bas, les femmes donnent de la voix ; les cris redoablent... Le Maire, debout contre le portail, excite la foule par son impuissance à pénétrer plus avant.

Tout à coup, dans sa classe, Freinet devine un danger. Une fenêtre donne sur la ruelle où sont massés les manifestants. Freinet, méfiant, l'a bien fermée, certes. Mais des mains hargneuses secouent les volets, font

sauter le crochet... Il n'y a plus que les vitres. Le danger se précise. La foule va envahir la classe par la fenêtre. L'instant est tragique. Freinet est bien décidé à défendre ses élèves. Il croit cependant nécessaire de faire une dernière sommation.

Il sort hâtivement devant le portail, à un mètre des gueules exorbitées et vociférantes. Et là, sans parvenir totalement à dominer le tumulte, il crie :

— Je tiens à prévenir les manifestants. J'ai là sous ma garde *quatorze* enfants. Je les défendrai coûte que coûte. Et si quelqu'un pénètre dans les locaux, voilà !...

Et Freinet sort de sa poche un revolver et le montre à la foule.

Il retourne dans sa classe, juste à temps pour voir Mme Cauvin, qui n'a pas d'enfants à l'école, enfoncer une vitre d'un coup de tête et essayer de sauter dans la classe en criant :

— Il faut qu'on entre... Laissez-moi passer, et, toute seule, je le mets en morceaux.

L'adjoint, ancien gendarme, l'arrache de la fenêtre en lui disant, effrayé :

— Malheureuse ! Qu'allez-vous faire ?

Les vitres volent en éclat, atteignant les enfants qui étaient installés à la table d'imprimerie à un mètre de la fenêtre. Ils se sauvent tous vers la porte. Calmement, Freinet les conduit dans sa cuisine et ferme toutes les portes pour rendre plus difficile l'invasion qui se prépare. Les enfants sont en sûreté.

Sur le balcon, Mme Freinet, impassible, continue à observer et à surveiller la manifestation.

Il est 8 h. 15. Les deux gendarmes arrivent enfin devant le portail.

Par quel hasard, ou quelle complicité ne se sont-ils point trouvés à l'endroit vulnérable, alors qu'ils avait assisté, *d'accord avec le Maire*, au départ de la manifestation ? Avaient-ils ordre de laisser faire, espérant que les secrets desirs de la Préfecture s'accomplissent.

Toujours est-il que les gendarmes son délibérément arrivés après la bataille, et que, sans l'énergie de Freinet, des événements irréparables au-

raient pu se produire *dans une salle de classe occupée par la moitié de l'effectif scolaire, et envahie par ordre du maire, avec la complicité de la Préfecture et de la force publique.*

Mais où étaient donc les gendarmes ?

Le brigadier nous a expliqué :

— Nous sommes partis de devant la Mairie en même temps que la manifestation. Mais nous n'avons pas voulu la suivre pour ne pas avoir l'air de la guider. Alors nous sommes allés faire le tour de l'église et du pâté de maisons et nous sommes arrivés juste à temps pour arracher Mme Gauvin de la fenêtre.

Ce ne sera d'ailleurs pas le seul fait surprenant de cette journée.

Les gendarmes avaient été avisés par la préfecture qu'ils devaient se rendre à St-Paul en raison de cette manifestation.

Leur devoir était de défendre l'école, les enfants qui voulaient la fréquenter et qui étaient bien aussi intéressants que les 14 grévistes, de permettre enfin à Freinet, *instituteur*, de continuer son travail. Les gendarmes se sont dirigés vers la Mairie, sans même regarder du côté de l'école, et Freinet a dû faire sa police — aidé des parents qui le soutiennent — aux moments les plus dangereux.

Chose plus grave encore : alors que les cris de mort : « Tuez-le ! Allons l'arracher ! On lui arrache les bras ! On vous le met en bouillie ! Demain, il est en morceaux !... » l'après-midi même, lorsque, comme nous le verrons, quelques énergumènes étaient prêts à faire un mauvais parti à l'Inspecteur d'Académie et que G..., rauque et aviné, hurlait : « Je vous en donne ma parole : si vous ne l'enlevez pas, le sang coulera ce soir dans St-Paul ; nous le sortirons en morceaux !... », jamais, à *aucun moment*, les gendarmes n'ont essayé de disperser la foule et de faire taire les manifestants.

Les cris continuent : n'osant plus toucher la grille ni la fenêtre on essaie de prendre d'assaut la maison d'école par un autre côté, et c'est à ce moment-là, sans doute que, ayant vu

Freinet fermer la fenêtre de la cuisine pour protéger les enfants contre les jets de pierre on a fait courir le bruit absurde, complaisamment exploité par la presse, que Freinet avait essayé de s'enfuir en descendant par une corde.

Une mère de famille, Mme G..., énergique et digne, garde le portail, pour protéger son fils qui est dans l'école. Le Maire la tire brutalement :

— Partez de là ! votre place n'est pas ici... vous n'êtes pas Française !...

Et un gendarme, toujours prêt à appuyer le Maire, ajoute :

— Vous êtes étrangère... Ah ! si c'est vrai, retirez-vous !...

— Eh bien ! je m'y mets, moi, crie un père de famille, et je suis Français. Que quelqu'un m'arrache de là !...

Une bouscalade s'ensuit, Mme G... tombe, projetée au sol par Mme C..., celle-là même qui venait d'enfoncer les vitres de la classe. Mme G... ramasse un caillou et le jette en pleine figure de l'assaillant qui va se faire soigner au médecin.

Et le Maire, détenteur de pouvoirs de police, chargé d'assurer l'ordre ?

Ce n'est certes pas lui qui sera capable de calmer cette foule qu'il a déchaînée. A un moment, il semble un peu effrayé de son œuvre et prononce quelques paroles de découragement. Les deux pères de famille les plus excités le prennent violemment à partie :

— Alors, vous nous lâchez ! Vous nous avez dit : Patientez jusqu'à Noël ! Patientez jusqu'à Pâques ! Voilà cinq mois que nous patientons ! Nous en avons assez !

9 heures 45. Récréation !

Les élèves descendent dans la cour sous la conduite de Freinet qui, crânement et calmement, fait les cent pas devant la grille.

Les hurlements redoublent.

Les petits grévistes, soigneusement stylés, donnent un triste spectacle. Ces enfants qui, au début de l'affaire s'étaient rapprochés encore de leur maître, profèrent maintenant les injures les plus ordurières à son adresse, sous le commandement du Maire, qui, de temps en temps, leur comman-

de : Criez : communiste ! ou criez : A Moscou !

Les sifflets ne suffisant plus, les femmes vont chercher des casseroles pour leurs enfants, de vieilles ferrailles, un clairon bosselé. Le curé — qui sortait de dire une messe de mort mais y a-t-il quelqu'un de plus bassement sacrilège que le curé de St-Paul ? — le curé prête aux enfants les crécelles sacrées du Vendredi-Saint.

Et, jusqu'à midi, ce triste spectacle se poursuit, au grand ahurissement des visiteurs.

Etrange coïncidence: Mme Ley, collaboratrice du Docteur Decroly, énergique et tenace, insiste au portail. Elle connaît l'œuvre de Freinet, elle admire son effort ; elle est venue à St-Paul pour rendre visite au créateur de l'Imprimerie à l'Ecole. Le Maire — de quel droit ? — lui interdit l'entrée.

Quelques peintres, des écrivains, hôtes de marque de St-Paul, assistent, écœurés, à cette coalition de la bêtise contre un effort émancipateur. Hélas ! ils sont étrangers... ils ne peuvent que serrer les poings.

Freinet, enfin débloqué, pouvait envoyer un commissionnaire pour alerter l'Académie, la Préfecture, les syndicats ouvriers, les organisations politiques. Il n'avait pas été le seul d'eux à donner l'alerte.

L'adjoint avait conseillé aux manifestants de se disperser en leur donnant rendez-vous pour le lendemain matin. Les partisans de Freinet s'en sont paisiblement retournés à leur ferme et quelques-uns d'entre eux seulement, accidentellement, se trouveront là au cours des événements de l'après-midi.

Vers midi, le commissaire de police de Cannes avec un de ses collaborateurs vient interroger Freinet. Il ne lui cache pas l'exaltation indescriptible de la foule et le danger mortel qu'il court.

Puis un adjudant de gendarmerie vient lui aussi parlementer, examiner

les dégâts, demandant à Freinet de se montrer le moins possible à la foule pour ne pas l'exciter.

A une heure, rentrée identique : *Quatorze présents*. Qu'on vienne dire que le partisans de Freinet n'ont pas de cran. Ils sont là d'ailleurs encore à surveiller, puis s'en retournent.

Les enfants essayent de reprendre leur travail en classe lorsque, vers une heure dix un nouveau rassemblement se prépare.

Ce ne sont plus des hommes, maintenant, ce sont des brutes qu'on a abreuvées dans les cafés du village et qui voient rouge, hurlant comme des sauvages :

— Nous aurons sa peau... Le sang coulera !...

G. pleure de rage en criant de sa voix rauque et C..., l'entrepreneur de la Mairie, prépare ses deux revolvers.. La police ferme complaisamment les yeux.

Les commissaires spéciaux sont là, apparemment impuissants... L'Inspecteur primaire arrive, puis l'Inspecteur d'Académie...

Ils s'installent sous le préau, et parlementent avec Freinet pendant que la foule hurle à la mort. Ils voudraient arracher à Freinet sa demande de changement. On lui donnerait toutes facilités... Il aurait le poste qui lui conviendrait, dans lequel, on lui en donne l'assurance, on lui réserverait toutes les facilités pour son travail pédagogique.

Freinet, calmement, faisant abstraction de lui-même, pense seulement à la cause dont il devient le symbole. Ah ! s'il ne s'agissait que de sauver sa peau et d'organiser une paisible retraite, l'heureuse transaction qu'on pourrait trouver là. Mais il s'agit de quelque chose de supérieur. Abdiquer n'est pas possible.

Ce ne sera pas abdiquer, protestent les Inspecteurs. L'Imprimerie à l'Ecole notamment ne saurait être mise en cause... Je collaborerai même avec vous dans la mesure du possible et des règlements, affirme l'Inspecteur d'Académie.

Terrible dilemme, certes...

— Parlez-en à Mme Freinet, dit

l'Inspecteur d'Académie. Nous allons tâcher de voir le Maire.

La foule le prend à la sortie de la grille :

— Alors, lui crie-t-on, qu'allons-nous faire de nos enfants ?

— Vous n'avez qu'à les envoyer en classe, déclare énergiquement l'Inspecteur d'Académie.

Des mains se lèvent sur lui ; les voix deviennent plus rauques encore...

— Ecoutez-le... il est encore contre nous !.. Mais nous vous le sortirons, mort ou vivant Demain, il ne sera plus en vie et ce sera tant pis pour vous...

Mme G... est prête à frapper l'Inspecteur d'Académie, et les cris continuant, entremêlés d'explications fantaisistes sur les griefs qu'on fait à Freinet.

En rappelant ce pénible moment, l'Inspecteur d'Académie lui-même dira tout à l'heure :

— Ils étaient tous sur moi... Il a fallu que je me redresse et que je leur dise : Que me voulez-vous ?... Vous savez, vous ne me faites pas peur !

L'arrivée du sous-Préfet de Grasse, quelques instants après est accueillie avec la même bordée de protestations.

Les enfants, effrayés, se sont à nouveau réfugiés dans la cuisine de Freinet, et Freinet confère avec sa femme...

Tenir, il faut tenir... cela ne fait pas de doute.. Freinet ne peut pas abandonner la lutte !

Freinet tiendra.

Et pourtant... Il connaît ses partisans qui sont là aussi, tout près du portail, prêts à la lutte. Il n'a jamais excité ces gens, leur prêchant sans cesse le calme. Il est toujours resté dans la stricte légalité, protestant — en vain hélas ! — contre l'action presque toujours délictueuse de ses adversaires.

Ah ! s'il ne s'agissait que de lui ou de sa famille. Ils sont là, eh bien ! ils se défendraient jusqu'au bout et par tous moyens.

Mais maintenant, mais ce soir, il y aurait certainement bataille dans la

rue, des blessés certainement, des morts peut-être. Freinet ne va pas en porter la tragique responsabilité. Il signera une trêve, en attendant l'intervention de toutes les forces démocratiques qui, peut-être, feront un jour respecter les lois à St-Paul.

Depuis cinq mois, Freinet tient dans des conditions incroyables, ayant contre lui l'administration, la Préfecture, le Maire et les forces de police. Il vient de montrer qu'il est prêt à se défendre sans s'attaquer cependant aux jouets inconscients des véritables coupables. Il sait qu'il a pour lui la force de la vérité, du bon droit, de la loyauté, et la chaude sympathie des ouvriers, des fonctionnaires, l'appui sans réserve de ses centaines d'amis qui le défendront jusqu'au bout.

En toute conscience, il pèse le problème. Il demandera un congé de trois mois, afin d'attendre la rentrée d'octobre qui sera décisive. En attendant, les petits grévistes pourront rentrer sans que l'amour-propre des parents soit grièvement blessé.

Les Inspecteurs arrivent, émus... Ils sentent que l'heure sera grave s'ils ressortent sans porter à cette population un apaisement.

Freinet leur annonce sa décision : congé de trois mois... Les Inspecteurs essaient bien encore de parler de changement, mais ils s'estiment heureux de la solution provisoire qui leur permettra de calmer la foule et de repartir.

Vers seize heures, la foule se disperse. M. le Curé invite les manifestants à boire pour les récompenser sans doute. On invite même les gendarmes, pour les remercier aussi de leur complicité. Ils refusent... On boit le soir chez les divers meneurs, et même au domicile de la « blonde » tenancière de maisons closes.

Dès le lendemain, l'Inspecteur primaire venait installer le jeune remplaçant de Freinet pendant qu'un groupe de pères et mères de famille

« pour » se rendaient à nouveau à Nice en audience auprès de l'Inspecteur d'Académie. Deux élèves sont candidats aux bourses, 2^e série, qui ont lieu dans 15 jours ; un élève est candidat aux bourses première série, 4 sont candidats au certificat d'études. Les parents venaient demander à l'Inspecteur d'Académie que le remplaçant de Freinet ne puisse pas être circonvenu par les adversaires, qu'il travaille en plein accord avec Freinet, que celui-ci surveille directement la préparation des élèves qu'il devait mener aux examens. A défaut de quoi, ils prendraient à leur tour des mesures énergiques.

Après de longues et parfois délicates négociations, les parents obtenaient entière satisfaction.

Dès lors, la présence même du piquet de gendarmerie, qui depuis trois jours et trois nuits, patrouille aux abords de l'école, devenait superflue. La rentrée s'est effectuée sans incident : 21 présents sur 28 élèves — six élèves de plus qu'en période de grève ! — plusieurs manifestants ayant jugé bon de ne pas envoyer leurs enfants à l'école — comme par le passé d'ailleurs — ce qui donne une nouvelle preuve de la sincérité des soi-disant réclamations de parents.

Trêve, disions-nous. Il ne s'agit pas d'autre chose, et on le sent bien dans le village où des menaces de mort continuent à être proférées. De nouveaux témoignages sont chaque jour recueillis et, mercredi matin, une heure avant la rentrée, deux partisans de Freinet ont été menacés, par Asquier, qui n'a pas d'enfants, et qui, devant la porte, fourbissait ostensiblement deux revolvers en disant :

— On voulait faire de nous des saucissons, mais nous allons ce matin en faire des boudins !

La population, clique du Maire mise à part, est écœurée. Et allez parler de St-Paul dans les environs : vous verrez ce qu'on vous en dira.

C'EST LE FASCISME !

Les événements de St-Paul sont caractéristiques de l'action fasciste qu'il faut tuer dans l'œuf si on ne veut pas encourager tous les émules français de Mussolini et de Hitler : abrogation pratique de toute légalité, tous appels des victimes à la justice, à l'autorité préfectorale, aux Ministères restant sans réponse et sans effet — nécessité pour les adversaires de s'armer et de préparer la lutte violente et, hélas ! sanglante.

Les fascistes ?

Le royaliste n'ose pas affirmer ses convictions politiques qu'il sait sans influence sur la masse ; le Maire sait son prestige annihilé ; le curé lui-même, déconsidéré, doit chercher de nouvelles voies. En attaquant Freinet de la façon la plus souteraine et la plus perfide, en sortant nettement de son rôle habituel pour s'acharner contre un homme qui le dépasse de cent coudées, le curé de Saint-Paul, soutenu et conseillé sans doute par l'Evêché, s'est fait haïr par toute la population saine de Saint-Paul. Les partisans de Freinet ne vont plus à la messe, prennent le curé à partie en toutes occasions, n'envoient plus leurs enfants au catéchisme, et le soir de la manifestation, une mère de famille naguère catholique très pratiquante, criait :

— Je jure que ni mon mari, ni mes enfants, ni moi ne mettrons plus les pieds à l'église tant qu'il y aura ce salaud de curé.

Les gardiens ordinaires de l'ordre bourgeois voient donc s'en aller leur pouvoir sur la masse paysanne du village. Alors, par ce qui leur reste d'influence économique et politique, ils préparent et mobilisent une troupe de partisans prêts à tout faire : les propriétaires menacent leurs fermiers, les entrepreneurs renvoient leurs ouvriers, les services de la mairie et les ressources de la caisse sont fermés aux amis de Freinet. On ne craint pas de faire boire pendant tout le jour qui précède la manifestation ceux qu'il faut

chauffer à blanc pour qu'ils ne s'avisent pas, devant la besogne qu'on leur demande, de se mettre à côté de leurs frères contre leurs maîtres.

On vit alors les autorités elles-mêmes chargées du respect de l'ordre et des lois — maire, adjoint, gendarmes — organiser avec l'appui des pouvoirs publics les manifestations contre l'école, les menaces directes contre la moitié de l'effectif scolaire qui, conformément à la loi voulait continuer à bénéficier de l'instruction d'un maître estimé.

Il n'y a plus à discuter. Seul un rapport de force entre en jeu.

Où bien le Préfet fasciste, qui a permis et favorisé de tels procédés et de semblables manifestations contre l'école est déplacé et remplacé par un gardien de l'ordre qui fera respecter la loi à St-Paul — ou bien la lutte continuera, s'envenimant chaque jour jusqu'au triomphe brutal et sanglant de l'un des partis.

Voilà, hélas ! le problème tel qu'il se pose aujourd'hui.

Sans jamais répondre à aucune provocation, par une action sage et mesurée, Freinet s'est attiré à Saint-Paul la sympathie de tous ceux que n'aveuglent pas la haine et le parti pris. Ses partisans se serrent autour de lui, le défendent et se défendent.

On les dit communistes ! Quelques-uns d'entre eux, la plupart d'entre eux, auraient repoussé naguère cette appellation comme une injure. Ils se disent maintenant que si les communistes sont ceux qui se dressent pour le maintien de l'honneur, de la loyauté, de la raison contre tous ceux qui voudraient aplatiser les travailleurs à leurs pieds pour continuer à les exploiter et les berner, eh bien ! alors, ils sont communistes et ils s'en glorifient.

Quant à Freinet, il a fait le maximum pour la défense d'un idéal. Il reste sur la brèche, continuant sa tâche et prêt à se défendre et à attaquer s'il le faut. Mais il ne provoquera pas.

Il dit et nous l'approuvons : sa tâche est terminée. Nous lui demandons seulement de tenir. A nous, à toutes les organisations antifascistes d'aviser à tous moyens pour donner à cette affaire les conclusions qui s'imposent.

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DES ALPES-MARITIMES.

Pour témoigner votre solidarité !

Abonnez-vous à

L'EDUCATEUR PROLETARIEN

Un an 25 »

LA GERBE

Un an 5 »

ENFANTINES

(Extraits de la Gerbe) 5 »

Abonnement combiné :

GERBE - ENFANTINES 9 50

Abonnement combiné

aux 3 publications . . . 34 »



DEMANDEZ

NOTRE CATALOGUE

DE MATERIEL ET EDITIONS

IMPRIMERIE A L'ECOLE - ST-PAUL (Alpes-Mar.)

FREINET : C.-C. 115-03

RÉPONSE

à la dernière campagne nationale contre FREINET

Depuis cinq mois, en butte aux forces réactionnaires de plus en plus agressives et jamais satisfaites, malgré les reculades des défenseurs habituels de l'école, je fais appel à ce qui reste de légalité dans la France républicaine.

En vain ! les hommes politiques se taisent ; les journaux déforment systématiquement les évènements ; Monsieur le ministre lui-même donne à la presse des communiqués erronnés et tendancieux.

Après les graves évènements du 24 avril dernier, il est de mon devoir de rétablir la vérité, de demander à toutes les revues libres, à tous les journaux qui ont encore le droit de parler, de faire leur possible pour que prenne fin un scandale qui risque d'anéantir ce qui nous restait de confiance démocratique.

Les éducateurs surtout, les instituteurs directement intéressés, directement attaqués, se dresseront, nous en sommes certains, pour défendre une cause qui est la leur et qui marque un tournant de notre vieille légalité scolaire républicaine.

Débrouillez-vous !

Le tout dernier scandale vaut d'être rappelé et précisé

Le 24 avril 1933, une véritable agression a été préparée et exécutée contre l'école de St-Paul par une manifestation conduite par le Maire du village et une partie du Conseil municipal.

Attaque clandestine, pensez-vous ! Non pas !

M. l'Inspecteur d'Académie était prévenu ; M. le Préfet était prévenu ; M. le Ministre lui-même était averti *officiellement* — et il n'a point démenti le fait — que « si Freinet reparaisait à l'école à la rentrée de Pâques, les parents l'en feraient sortir par la fenêtre. »

En d'autres termes, les uns et les autres seraient immédiatement intervenus pour que l'instituteur en fonctions puisse continuer son travail dans l'ordre et la légalité. Aujourd'hui, non seulement rien n'a été tenté pour ma défense et celle de mes élèves, mais on ne m'a pas même prévenu des dangers physiques que nous courions.

Mieux ! A un père famille qui allait demander l'intervention de la Préfecture, le Secrétaire général répondit : « Nous en avons assez de l'affaire de St-Paul. Nous sommes au courant de ce qui va se passer. Mais débrouillez-vous, et si on vous donne des coups, rendez-les !... »

Effectivement, comme nous l'avons expliqué d'autre part, en l'absence de toute force de police, j'ai dû, à main armée, défendre mes élèves directement menacés par les assaillants qui envahissaient la classe après avoir arraché les volets et brisé les vitres.

Le village soulevé contre Freinet

Qu'on n'essaie pas d'argumenter, comme le font complaisamment tous les journaux réactionnaires, que ce sont tous les pères de famille et le village tout entier, qui se sont révoltés contre moi.

Ici encore, laissons parler les faits :

Depuis le 19 décembre, jour où la grève scolaire a été fomentée par le Maire et ses complices, j'ai toujours eu en classe la majorité des élèves, 15 sur 28 inscrits (quinze sur vingt-huit), et cela malgré les pressions scandaleuses contre lesquelles j'ai, en vain, porté plainte.

Quand, le 24 avril, à 7 h. 50, j'ai ouvert le portail, quatorze élèves (exactement la moitié de l'effectif) sont entrés fièrement en classe, pendant que les parents, craignant pour la sécurité des enfants, se massaient près de la grille, décidés à user au besoin de violence.

La population ? Certes, mes partisans n'étaient pas excités ni avinés et ne hurlaient pas avec un déchaînement brutal, mais croit-on que si je n'étais soutenu avec passion par les parents de cette moitié de l'effectif, les quatorze mêmes élèves seraient revenus laprès-midi, pour franchir avec la même décision le portail gardé par les forces de police, malgré les dangers évidents que faisait courir à l'école l'agitation indescriptible des manifestants ?

Que signifie alors l'agression de ceux, qui, au nom de quatorze enfants protestataires, et au mépris de toutes les lois assaillent 14 autres enfants qui, conformément à la loi, travaillent en classe sous la garde d'un instituteur auquel ils sont profondément attachés ? De quel droit la moitié des pères de famille brimerait-elle l'autre moitié ?

En pareille occurrence, le devoir strict de l'administration, de la Préfecture, des forces de police, n'était-il pas d'empêcher la manifestation violente de gens sans enfants, de protéger l'instituteur dans l'exercice de ses fonctions, ainsi que les enfants dont il avait la garde, de disperser, au moins au cours de la journée, une foule hurlant à la mort, qu'on a laissé librement proférer ses menaces de 8 heures à 16 heures, sans que le sous-préfet lui-même ait donné des instructions pour le rétablissement de l'ordre.

Promesses officielles

C'est au milieu des cris de mort d'une populace excitée, après l'essai d'intimidation de l'adjudant de gendarmerie et du commissaire spécial de Cannes qui sont venus m'avertir des dangers mortels que je courais, que M. l'Inspecteur d'Académie est venu à nouveau à la charge.

Or, le devoir de M. l'Inspecteur d'Académie à ce moment-là n'était pas de tenter en vain d'arracher à Freinet une demande de changement ; son devoir était de faire rétablir l'ordre d'abord, de me permettre de continuer ma classe dans des conditions normales, puis de prendre toutes mesures administratives qui pouvaient lui sembler nécessaires.

Comme je l'ai dit à tous les représentants de l'autorité qui sont intervenus : j'étais instituteur à St-Paul ; j'avais en classe la moitié de l'effectif ; il appartenait à l'administration, à la Préfecture, aux forces de police, de me permettre de continuer ma besogne.

La pression officielle contre moi est évidente : j'ai refusé d'y céder.

Pour éviter que le sang coule — car il aurait certainement coulé — j'ai, en accord avec Mme Freinet, institutrice en congé de longue durée, accepté de demander un congé de 3 mois. Mais cette concession — dont on aurait dû apprécier la sagesse — qui n'était point dictée par la peur (nous avons montré et nous montrerons encore s'il le faut que nous ne craignons, personnellement, ni la populace adverse ni les pouvoirs complices) cette concession nous ne l'avons faite que parce que M. l'Inspecteur d'Académie nous avait donné l'assurance formelle qu'elle ne serait nullement exploitée contre l'Imprimerie à l'Ecole, dont j'ai la responsabilité morale.

M. l'Inspecteur d'Académie m'a affirmé qu'il n'avait jamais été dans sa pensée d'attaquer notre technique ; que là où je serais nommé (si j'acceptais un changement de poste) je serais entièrement libre d'appliquer ma méthode, qu'il collaborerait même avec moi dans la mesure du possible et dans la limite des programmes.

A peine ces promesses réciproques ont-elles été échangées que M. le Ministre donne à la presse un communiqué qui est une attaque très nette contre notre technique.

Le 30 décembre dernier, M. le Ministre écrivait à une haute personnalité pédagogique : « Je puis vous assurer que cet instituteur ne sera pas inquiété pour des raisons tirées de ses opinions politiques. Il ne s'agit pas davantage de l'Imprimerie à l'Ecole qui a valu à ce maître des félicitations de grands journaux comme *Le Temps*. »

Et maintenant, Monsieur le Ministre reproche à ses prédécesseurs d'avoir laissé subsister et se développer des « errements pédagogiques » auxquels il est décidé à « mettre fin ». — Chose plus grave : M. le Ministre qualifie de louanges étourdis les appréciations librement données sur l'Imprimerie à l'Ecole par les diverses personnalités pédagogiques françaises et étrangères qui ont parlé en toute connaissance

de causes : Professeur Langevin, Docteur Wallon, Docteur Locart, Ad. Ferrière, M. Châtelet, recteur de l'Académie de Lille, etc... Nous sommes d'autant plus surpris de cette appréciation que M. le Ministre n'ignore pas la place d'honneur que l'Imprimerie à l'Ecole occupa au récent congrès de Nice de la Ligue Internationale pour l'Education nouvelle, et combien les principaux participants apprécieraient nos réalisations. M. le Ministre en acceptant la présidence effective de ce congrès, n'a-t-il pas lui-même sanctionné, dans une certaine mesure, notre effort pédagogique ?

Je considère toutefois le communiqué ministériel comme une dénonciation de l'engagement par lequel M. l'Inspecteur d'Académie a influencé ma décision concernant ma demande de congé.

Comme, prévoyant des événements futurs, je n'ai pas encore fait ma demande écrite de congé, j'ai fait connaître à M. l'Inspecteur d'Académie que je régulariserai la situation le jour où M. le Ministre consentirait à me faire savoir qu'il approuve l'engagement pris par M. l'Inspecteur d'Académie, et qu'il reconnaît à notre technique la liberté de se développer, comme par le passé, dans la limite des horaires et des programmes de l'école publique.

Les erreurs de M. le Ministre

Il y a d'ailleurs, dans le communiqué de M. le Ministre quelques autres erreurs graves que je me dois de relever.

M. le Ministre déclare : « M. Oneto, Inspecteur d'Académie, d'accord avec M. de Monzie, s'est rendu sur place, a calmé le conflit, reçu de M. Freinet une demande écrite de congé immédiat pour trois mois et une demande verbale de changement de poste pour la rentrée scolaire. »

Deux affirmations, deux erreurs.

Si je ne nie pas avoir fait une demande verbale de congé, on a vu, par contre, qu'il n'y a pas eu jusqu'à ce jour de demande écrite de congé.

Il est bien plus faux encore d'affirmer que j'ai fait une demande verbale de changement de poste.

L'acceptation d'un changement de poste suppose l'acceptation d'un poste offert par l'administration. Quel poste m'a-t-on offert ?

Preuve nouvelle que rien n'a été convenu dans ce sens : M. l'Inspecteur d'Académie n'en a jamais fait état, ni dans les quelques mots qu'il a dit aux manifestants, ni dans le communiqué à la presse. Jusqu'à ce qu'une mesure nouvelle intervienne contre moi, je conserve, comme tout instituteur, le droit de demander ou non en juillet, le ou les postes qui pourraient me convenir si je désire quitter St-Paul.

M. le Ministre laisse entendre enfin que les incidents du 24 avril se seraient produits « au cours d'une seconde enquête que motivait de nouvelles plaintes ».

L'enquête en question date de 2 mois et n'a à ma connaissance, aucune corrélation avec les événements du 24 avril, lesquels étaient prémédités, préparés, tolérés, sinon encouragés.

Deuxième communiqué officiel :

Nouvelles erreurs...

Dans le communiqué de M. le Ministre en réponse à une note du *Temps* en date du 3 mai, un point particulier nécessite, je crois une mise au point.

Le correspondant occasionnel du *Temps* écrit :

« Si l'affaire Freinet a déclenché le déplacement de l'Inspecteur d'Académie, c'est parce que cet inspecteur a osé censurer cet instituteur malgré le veto du Syndicat national. »

Et M. le Ministre répond : « La censure a été prononcée non par l'Inspecteur d'Académie malgré le veto du Syndicat national, mais par le Conseil départemental statuant à la majorité. »

L'une et l'autre de ces deux assertions sont erronées.

M. Brunet, Inspecteur d'Académie, a été déplacé avant que la censure ait été prononcée contre Freinet.

La censure n'est nullement prononcée par le Conseil départemental qui ne fait que donner un avis. L'arrêté dont j'ai reçu notification porte bien :

« L'Inspecteur d'Académie,

« Vue la loi du 30 octobre 1886,

« Vu, etc..., etc...

« Vu l'avis qui a été émis par le Conseil départemental.

« Arrête :

Qui croire aujourd'hui ? Les règlements ou M. le Ministre ?

Tout me porte à croire d'ailleurs que ce n'est pas M. l'Inspecteur d'Académie Brunet qui a décidé et obtenu la censure contre moi. Certains faits troublants pourraient aider à situer les responsabilités.

Lorsque je devais passer devant le Conseil départemental du 4 janvier dernier, le rapport de M. Brunet établi d'après une brève et tendancieuse enquête de M. l'Inspecteur primaire Achard était d'une injustice et d'une partialité étonnante.

Si bien que M. Richard, directeur de l'Ecole normale, rapporteur de l'affaire, après une enquête minutieuse et impartiale, menée à St-Paul même, me déclara :

« On peut tout juste vous accuser d'une peccadille... Les responsables sont ceux qui ont aveuglé et complaisamment suivi vos diffamateurs dans leurs malhonnêtes attaques... Si j'avais été votre inspecteur, je me serais fait un plaisir de collaborer avec vous. C'est très souvent que j'aurais visité votre classe et certainement toutes difficultés auraient été aplanies. »

Dans le même temps, M. Richard affirmait à un camarade :

« Dans toute cette affaire, il n'y a pas de quoi fouetter un chat. »

Et dans sa bouillante indignation, M. le Directeur de l'Ecole normale parlait rien moins que de se rendre lui-même à Paris pour entretenir directement M. de Monzie du véritable sens de cette affaire.

La réunion du Conseil départemental dut être renvoyée, avec promesse très officieuse que tout était enterré.

Brusquement, l'affaire revint le 28 janvier et on vit là M. Richard, qui avait protesté

de l'innocence de Freinet, requérir contre lui, avec la dernière insistance, la peine de la censure.

Nous le demandons en toute honnêteté : Aucun fait nouveau n'étant intervenu, comment M. Richard aurait-il changé si complètement d'avis sur l'affaire Freinet si une pression extérieure, éminemment coupable n'avait été exercée sur lui pour l'obliger à se contredire et à faire condamner celui qu'il jugeait innocent.

Il n'y a d'ailleurs pas que les conseillers départementaux, représentants du personnel, qui aient opposé leur veto à cette condamnation. Un conseiller général s'est joint publiquement à eux ; un autre membre s'est abstenu, et M. Joseph Bermond, conseiller général, ancien président du Conseil général des Alpes-Maritimes, m'a écrit ultérieurement : « qu'à aucun moment ma personnalité n'avait été mise en cause et que c'est sur l'assurance que la censure n'était qu'un simple avertissement quelle a été votée ».

Pour tous ceux qui, loin de St-Paul, loin de l'atmosphère de cette petite classe, autour de laquelle ont joué tant de brimades et de provocations, pour tous ceux qui auraient tendance à juger Freinet d'après les mensonges d'une presse à tout faire, il me suffira de répondre :

Croyez-vous qu'un instituteur contre qui s'acharne une municipalité réactionnaire, une administration complaisante comme le fut celle de M. Brunet, une Préfecture complice, croyez-vous que cet instituteur aurait trouvé à St-Paul même, sur les lieux du forfait, et pour le défendre, les parents de la majorité des enfants ; croyez-vous que le jour de la manifestation quatorze élèves (la moitié de l'effectif) bravant ricanements, injures, menaces, auraient malgré tout fréquenté la classe, si la cause de cet instituteur n'avait été juste et digne des plus grands sacrifices ?

Je protesterai avec toute mon énergie, jusqu'à ce que la vérité des faits soit rétablie et que, face à la meute déchaînée de tous les réactionnaires on fasse justice des accusations volontairement erronées destinées à jeter le trouble parmi mes défenseurs.

Dans le cas contraire, et pour la première fois en France, nous assisterions à ce spectacle — contre lequel tous mes collègues s'élèveront certainement — d'un instituteur qui « honore la pédagogie française », déclarait M. Langevin, au Palais de la Méditerranée, qui « a tout au plus commis une peccadille » selon l'avis de M. le Directeur de l'Ecole normale de Nice ; que les parents de la majorité des élèves soutiennent à St-Paul, malgré une campagne de violence inouïe ; d'un instituteur qui, parce que la réaction s'acharne sur lui se trouve dans l'impossibilité d'exercer sa profession — qu'il exercera ailleurs moins qu'à St-Paul encore s'il est déplacé d'office.

Je demande une dernière fois aux pouvoirs responsables d'assurer le respect des lois républicaines dans cette France que j'ai défendue au prix de mon sang et à laquelle j'ai donné, hélas ! 70 p. cent de mes forces et de ma vie.

C. FREINET.

Le 5 mai 1933

Empêchez le déplacement d'office

Sur sa demande, M. l'Inspecteur d'Académie m'a reçu le lundi 8 mai. Il avait déjà entre les mains, au passage, le rapport que j'ai adressé au Ministre et intitulé : *Réponse à la dernière campagne nationale contre Freinet.*

Il n'a pu faire sur ce rapport que quelques objections de détail sur lesquelles nous ne croyons pas utile de revenir.

M. l'Inspecteur d'Académie m'invite naturellement à faire ma demande écrite de congé pour régulariser une situation de fait.

Je lui rappelle que, si j'ai demandé verbalement le 24 avril un congé de trois mois, c'est sur son assurance formelle que l'imprimerie à l'école ne souffrirait aucunement de ce geste d'apaisement.

M. l'Inspecteur d'Académie en convient bien volontiers. Il me lit même la copie du rapport adressé au Ministre à la suite de l'affaire, et dans lequel il relate en effet la promesse faite : que l'imprimerie à l'école était hors de cause et que je pourrai continuer à travailler comme par le passé, dans la limite des programmes et des règlements - ce que nous acceptons volontiers, puisque nous avons toujours travaillé dans le cadre de l'école publique.

Or, un fait nouveau est intervenu : Dans le communiqué erroné qu'il a donné à la presse, le Ministre attaque délibérément notre technique en parlant d'une façon évasive et volontairement « sybilline » d'errements pédagogiques et d'éloges étourdis.

Je ne pouvais donc que maintenir les termes de ma lettre adressée précédemment à M. l'Inspecteur d'Académie : « Je ferai ma demande régulière de congé, lorsque M. le Ministre aura bien voulu me faire connaître qu'il approuve l'engagement que vous avez pris pour influencer ma décision ».

M. l'Inspecteur d'Académie regrette, certes, ma décision, car il a déjà reçu du Ministre une mise en demeure catégorique : J'avais à faire ma demande dans les trois jours, à défaut de quoi l'I. A. devait, avec le Préfet, prendre toutes mesures utiles.

Devant ma décision irrévocable, M. l'Inspecteur d'Académie a promis de transmettre au ministre et d'attendre la décision.

Que sera cette décision ?

Le Ministre acceptera-t-il d'approuver l'Inspecteur d'Académie, en désapprouvant, dans une certaine mesure son propre communiqué ?

Si non, il est certain que ma position irrégulière ne pourra pas se prolonger.

Je l'ai déclaré à l'Inspecteur d'Académie : « Si on ne veut pas me donner mon congé aux conditions acceptées, je suis prêt à reprendre ma classe demain s'il le faut ; et alors nous prendrons nos dispositions, et nous nous battons, s'il le faut ».

Mais les autorités, à tous les degrés, ne sont pas disposées à voir recommencer les événements de St-Paul, et à me voir reprendre ma classe de sitôt.

S'IL N'Y A PAS D'AUTRE SOLUTION, ON PASSERA, SANS DOUTE, AU DEPLACEMENT D'OFFICE.

Voilà donc, pour ceux qui craignaient que j'aie fait de trop grandes concessions, quelle est la situation :

Si le ministre approuve l'engagement de l'Inspecteur d'Académie de ne pas attaquer l'imprimerie à l'école, je me mettrai en congé régulier de trois mois.

Si le ministre refuse, il y a de grandes chances pour qu'il donne ordre — ou qu'il conseille — de passer immédiatement au déplacement d'office.

Je fais appel à tous les camarades, à toutes les organisations :

Défendez l'imprimerie à l'école et les conquêtes prolétariennes.

Empêchez mon déplacement d'office par tous les moyens : meetings, ordres du jour, intervention auprès de parlementaires, campagnes de presse, pétitions, etc...

IL Y A EXTREME URGENCE !

L'Inspecteur d'Académie reconnaît que je n'ai fait aucune demande de changement de poste. Il me conseille naturellement de faire ma demande pour les prochains mouvements du personnel — ce qui résoudrait définitivement la situation !

A tous nos amis de faire eux-mêmes la réponse qui s'impose...

Agissez de toute urgence !

Le 9 mai 1933.

C. FREINET.



**Les Partisans de FREINET à St-Paul
passent à l'action
SOUTENEZ-LES !**

Dans une visite ultérieure à l'Inspecteur d'Académie, celui-ci a demandé à Freinet de choisir entre les deux alternatives suivantes : ou faire sa demande de changement pour un poste équivalent, pour octobre — ou bien être déplacé d'office. Qu'il ait des torts ou non, c'est à cause de Freinet que St-Paul est troublé ; l'administration ne laissera pas ces troubles se reproduire.

L'I.A. ayant, de plus, sous la pression réactionnaire, retiré à Freinet l'autorisation de s'occuper des candidats, les partisans de Freinet ont décidé de faire une semaine de grève qui a pleinement réussi. Sur 28 inscrits, 13 à 15 élèves fréquentent la classe — comme au temps où Freinet travaillait. Les parents sont bien décidés à l'action. Soutenez-les !

Le 25-5-33.